



WEBINAIRE 14 février 2025 - 10h

APPEL À PROJETS

CORIMER Navires bas carbone

AU PROGRAMME

- > La présentation des enjeux et des thématiques
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



Alexandra TANINEC
Chef de projet financement
Service Financement et Pilotage
Programmes



Antoine LEBEFAUDE
Ingénieur thématique maritime
et fluvial
Service Transports et Mobilité



Partie 1

Éléments de contexte France 2030

Enjeux des secteurs maritimes et fluvial



France 2030 : un plan d'investissement pour la France de demain

- **54 milliards** d'euros déployés d'ici 2030
- **10 objectifs** pour répondre aux grands défis de notre temps

MIEUX PRODUIRE

Objectif

1

Faire émerger des **réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)**

Objectif

2

Devenir le **leader de l'hydrogène vert**

Objectif

3

Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %

Objectif

4

Produire près de **2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030**

Objectif

5

Produire le **1^{er} avion bas carbone**

MIEUX VIVRE

Objectif

6

Investir dans une **alimentation saine, durable et traçable**

Objectif

7

Produire **20 biomédicaments** contre les cancers, les maladies chroniques et créer les **dispositifs médicaux de demain**

Objectif

8

Placer la France en tête de la **production des contenus culturels et créatifs**

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

Objectif

9

Investir dans la **nouvelle aventure spatiale** avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites

Objectif

10

Investir dans le **champ des fonds marins** pour une meilleure compréhension du vivant

France 2030 à l'ADEME

8 stratégies d'accélération



**Décarbonation
industrie**



**Hydrogène
décarboné**



**Recyclage et
réincorporation**



**Produits biosourcés
Carburants durables**



**Ville durable
Bâtiment innovant**



**Bois
Forêt**



**Décarbonation
Mobilités**



**Energies
renouvelables**

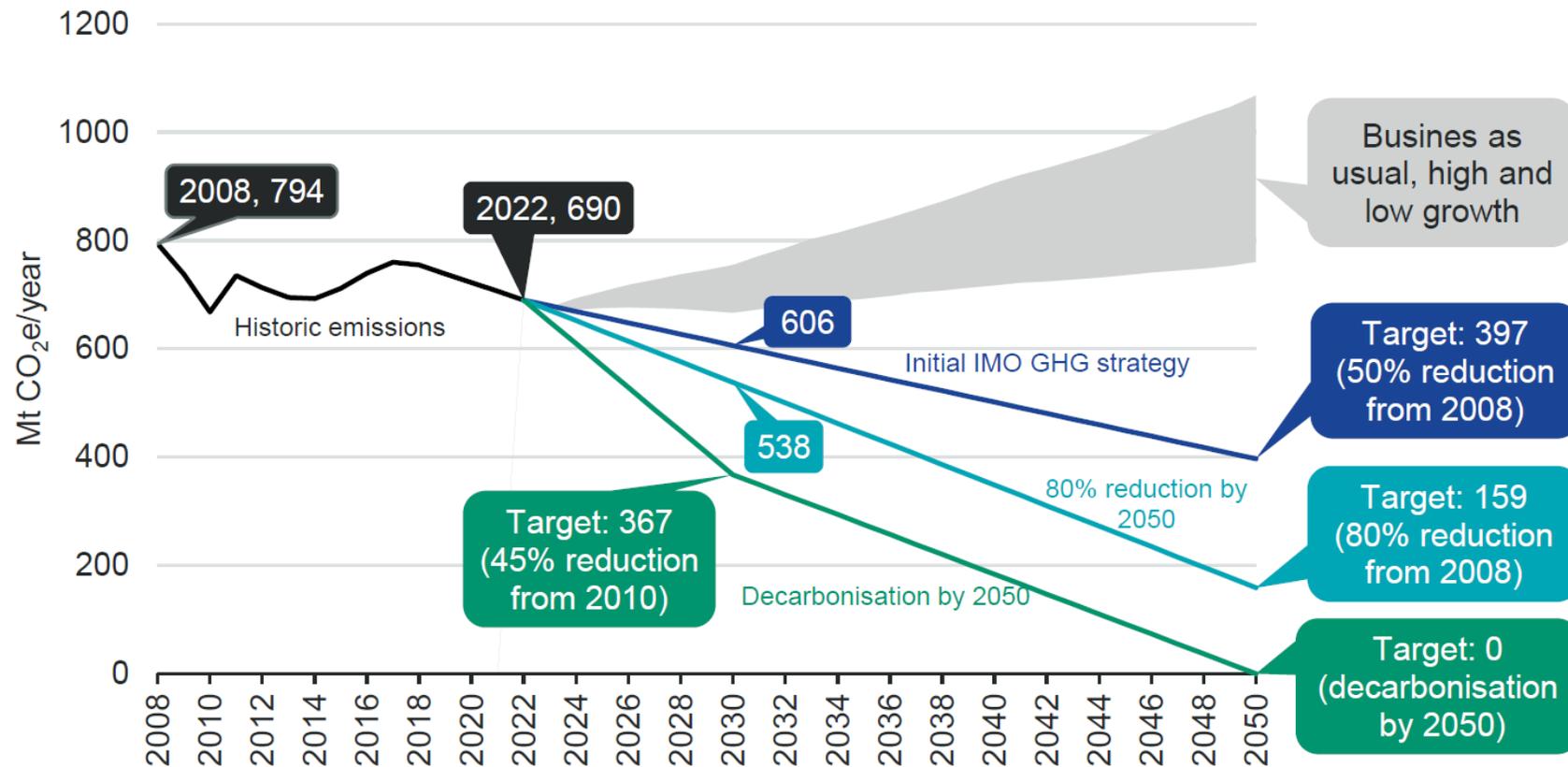
Réussir la transition en permettant de répondre de manière compétitive aux défis écologiques.

- ❖ **Favoriser un leadership français** dans les technologies de décarbonation du transport maritime et fluvial.
- ❖ **Répondre aux objectifs de décarbonation** fixés au niveau international et européen :
 - ✓ OMI, atteindre zéro émission nette de GES d'ici 2050.
 - ✓ OMI, objectifs intermédiaires (points de contrôle indicatifs de la stratégie OMI 2023) :
 - 20% de réduction des émissions en 2030 par rapport à 2008, en s'efforçant d'atteindre 30%.
 - 70% de réduction des émissions en 2040 par rapport à 2008, en s'efforçant d'atteindre 80%.
 - ✓ Au niveau européen : Dispositions réglementaires du « Pacte vert » (Green Deal) et du paquet législatif « Fit for 55 ».
- ❖ **Réduction de la consommation d'énergie et des impacts.**
- ❖ **Intégration dans les navires et les bateaux d'énergie renouvelable ou bas carbone.**

Enjeux des secteurs maritime et fluvial

Réussir la transition en permettant de répondre de manière compétitive aux défis écologiques.

Figure E1: Three decarbonisation scenarios with targets compared to business as usual GHG emissions



Source : OMI, MEPC 80/INF.10, trois scénarios de décarbonation avec des objectifs comparés aux émissions de GES sans mesures.

Partie 2

Appel à projets national CORIMER Navires Bas Carbone





Objectifs :

- Soutenir l'innovation, le développement ou l'amélioration **de composants, d'équipements et de systèmes** permettant une décarbonation du transport et des opérations de service maritimes et du transport fluvial ;
- Soutenir des projets **de démonstrateurs, de pilotes ou de premières commerciales** sur le territoire national, permettant à la filière des industriels de la mer et du fluvial de développer de nouvelles solutions et de se structurer.

Calendrier

Date d'ouverture	1 ^{ère} relève	2 ^e relève et clôture définitive
03/02/2025	16/05/2025 à 12h00	15/10/2025 à 12h00

Thématiques AAP

- **Réduction de la consommation d'énergie et des impacts** : efficacité énergétique et excellence opérationnelle, optimisation des performances, dispositifs d'aide à la conduite de type routage, optimisation de la trainée, réduction des émissions de CO2 dans l'atmosphère ;
- **Intégration dans les navires et les bateaux d'énergie renouvelable ou bas carbone** : systèmes propulsifs innovants, propulsion électrique, carburants durables (sauf H2), énergies bas carbone, propulsion vélique.



Projets attendus

- Projets de R&D sur équipements ;
- Projets de démonstrations ciblées d'équipements en conditions réelles sur des navires ou des bateaux ;
- Projets de navires ou de bateaux démonstrateurs, avec plusieurs innovations mises en œuvre ;
- TRL 7 minimum en fin de projet

Porteurs attendus : Entreprises seules ou en collaboration

- Equipementier, fournisseur de solutions ;
- Intégrateur, chantier naval, bureaux d'études ou d'architecture navale ;
- Armateur.
- Pour les projets en consortium, les acteurs publics de la recherche peuvent faire partie des partenaires du projet.

Respect de l'objet de l'appel à projets et des délais

Catégorie	Critère
Montage du projet	Montant minimum de coût de projet : <ul style="list-style-type: none"> • 1 M€ minimum pour les projets, individuels ou en consortium, portés ou coordonnés par une PME ; • 4 M€ minimum pour les projets, individuels ou en consortium, portés ou coordonnés par une Grande entreprise.
	Dans le cas d'un consortium, maximum 5 partenaires demandeurs d'aides
	Dossier de candidature complet
Technique	Respect des thématiques de l'AAP
	Projet à contenu innovant (développement d'un ou plusieurs produits, procédés ou services)
Environnement	Respect des normes environnementales maritimes et/ou fluviales dans leur ensemble
	Projet ne causant un préjudice important du point de vue de l'environnement (principe DNSH – Do No Significant Harm)
Juridique	Entreprises non qualifiées d'entreprises en difficulté au sens du droit européen, et non soumises à une injonction de récupération d'une aide déclarée incompatible par la Commission.
	Incitativité de l'aide transmise

Critères de sélection de l'appel à projets

Caractère innovant

- Caractérisation des verrous à lever et faisabilité technique
- Niveau de maturité visé en fin de projet : TRL 7 min
- Etat de l'art

Capacités financière et opérationnelle

- Evolution des capitaux propres pendant le projet au regard des aides demandées (a minima pour satisfaire la règle du 1 : 1)
- Capacité du consortium à mener à bien le projet, à l'inclure dans une perspective plus large, et capacité à terme d'industrialiser les résultats du projet

Impact social

- Emplois créés/maintenus
- Valorisation d'acquis technologiques
- Réplicabilité, caractère structurant du projet pour la filière
- Adéquation avec les priorités de politique publique

Impact environnemental

- Décarbonation du maritime
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Impact économique

- Chiffre d'affaires visé à 5 ans post-projet
- Différenciation /Concurrence
- Taille des marchés visés

Modalités d'aide de l'AAP (1/2)

Régime d'aide mobilisé	<p>RDI : Recherche, Développement, Innovation Régime cadre exempté n° SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026</p>																								
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les salaires et charges, frais connexes, coûts de sous-traitance, contribution aux amortissements, coûts de refacturation interne, frais de mission et autres frais d'exploitation directement liés au projet (consommables non amortis dans les comptes). • Les études d'ingénierie ainsi que les études de suivi de réalisation et la coordination des travaux. 																								
Intensité maximum de l'aide	<table border="1" data-bbox="835 582 1982 1029"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Taille de l'entreprise</th> <th colspan="2">Taux d'aide sur dépenses RI</th> <th colspan="2">Taux d'aide sur dépenses DE</th> </tr> <tr> <th>Collaboratif</th> <th>Non collaboratif</th> <th>Collaboratif</th> <th>Non collaboratif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grande Entreprise</td> <td>65%</td> <td>50%</td> <td>40 %</td> <td>25 %</td> </tr> <tr> <td>Entreprise moyenne</td> <td>75%</td> <td>60%</td> <td>50 %</td> <td>35 %</td> </tr> <tr> <td>Petite entreprise</td> <td>80%</td> <td>70%</td> <td>60%</td> <td>45%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le plafond du montant d'aide accordé ne dépassera pas en principe 8 millions d'euros.</p> <p>Taux majoré si projet réalisé en zone AFR : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/afr-aide-finalite-regionale-2022-2027-communes-eligibles</p> <p>Définitions des catégories de dépenses RI (Recherche Industrielle) et DE (Développement Expérimental), de projet collaboratif : annexe 4 du dossier de candidature (onglet définitions)</p> <p>Définition PME et Grandes entreprises : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961059</p>	Taille de l'entreprise	Taux d'aide sur dépenses RI		Taux d'aide sur dépenses DE		Collaboratif	Non collaboratif	Collaboratif	Non collaboratif	Grande Entreprise	65%	50%	40 %	25 %	Entreprise moyenne	75%	60%	50 %	35 %	Petite entreprise	80%	70%	60%	45%
Taille de l'entreprise	Taux d'aide sur dépenses RI		Taux d'aide sur dépenses DE																						
	Collaboratif	Non collaboratif	Collaboratif	Non collaboratif																					
Grande Entreprise	65%	50%	40 %	25 %																					
Entreprise moyenne	75%	60%	50 %	35 %																					
Petite entreprise	80%	70%	60%	45%																					

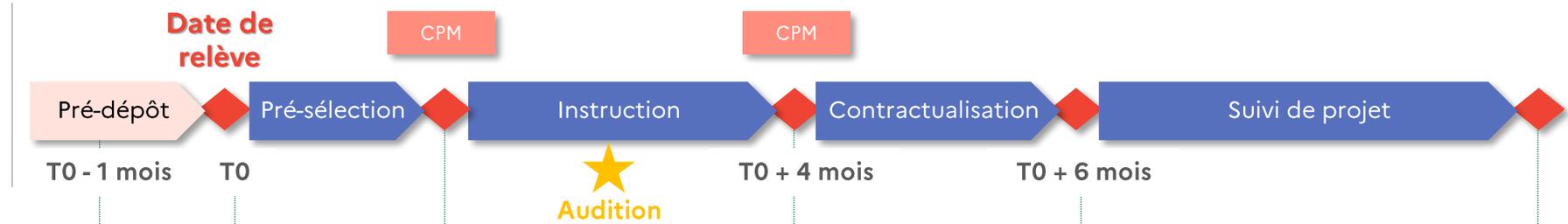
Modalités d'aide de l'AAP (2/2)

Versements des aides	<ul style="list-style-type: none">• Avance à notification de 15% maximum à la contractualisation• Versements intermédiaires à chaque Etape-Clé (en général, une Etape-Clé par an)• Solde de 20% minimum à la fin du projet.
Retours financiers (avances remboursables)	<ul style="list-style-type: none">• Le remboursement des avances est déclenché par l'atteinte d'un seuil de succès défini lors de la phase de contractualisation de l'aide.• Le montant des échéances de remboursements intègre un taux d'actualisation, basé sur le taux de référence et d'actualisation fixé par la Commission européenne à la date de la décision d'octroi des aides (majoré de 100 points de base).
Ratio subvention / avance remboursable	<ul style="list-style-type: none">• Pour les projets majoritairement RI (Recherche industrielle) : 75% subvention et 25% avance remboursable• Pour les projets majoritairement DE (Développement Expérimental) : 60% subvention et 40% avance remboursable

Processus global de l'AAP

CPM :
Comité de Pilotage Ministériel

Etapes du processus



Jalons clés

Comité de sélection

- Experts
- Représentants Etat CPM

ADEME (opérateur)

Préparation annexe 2

Dépôt dossier complet

Validation de la pré-sélection

Décision de financement

Signature convention

Réalisation du projet

Instruction

Contractualisation

Présente une proposition de pré-sélection

Présente une proposition de financement

Réalise le 1^{er} versement (Avance à notification)

Etapes clés

Solde Projet



Dates de dépôt

- 1^{ère} relève : 16/05/2025 à 12h00
- Clôture : 15/10/2025 à 12h00

Processus

- Pour le pré-dépôt : présentation synthétique du projet (modèle Annexe 2 sur la plateforme AGIR). Planifier la présentation 1 mois au minimum avant le dépôt final, via l'adresse mail ci-dessous.
- Pour le dépôt final : à adresser sous forme électronique via la plateforme AGIR

Contact

aap.navires@ademe.fr

Lien vers l'AAP

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20240613/corimer-navires-bas-carbone>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention !